

**Confrontation des projets d'aménagement  
du rec de Veyret**

**Remise en cause du barrage BRL-SMDA-SMMAR-Grand  
Narbonne à Montredon des Corbières**



**Association RUBRESUS**

Association de protection de l'environnement des Basses Plaines de l'Aude  
13, rue de la Crouzette, 11110 Coursan  
[rubresus@yahoo.fr](mailto:rubresus@yahoo.fr)

**Association COPAREC**

Collectif Pour l'Aménagement du Rec de Veyret  
11100 Montredon-des-Corbières  
[coparec11@gmail.com](mailto:coparec11@gmail.com)  
[coparec11@yahoo.fr](mailto:coparec11@yahoo.fr)

**Février 2025**

## **Résumé**

Durant une quinzaine d'années, le SMDA et le SMMAR ont élaboré avec la société BG un projet de protection contre les inondations (crue centennale 300 mm/24 h) du rec de Veyret qui a été validé par le préfet et instances départementales, inscrit au PAPI2 (2015-2022) et labellisé au Plan de Submersions Rapides (PSR). Le SMDA et le SMMAR ont abandonné le projet BG à partir de 2018 au profit d'un projet grandiose avec la société BRL, inscrit au PAPI 3 (2023-20208) et futur PAPI 4. La confrontation des projets aux plans techniques, économiques, mais aussi de leurs impacts sur les territoires révèle un extraordinaire imbroglio soulevant les doutes et aberrations de la solution choisie.

Le projet BG-SMDA-SMMAR (2002-2017) prônait l'augmentation de la capacité d'évacuation des crues dans Narbonne de 90 à 120 m<sup>3</sup>/s (ponceau complémentaire au pont avenue Leclerc-N9 et élargissement du couloir endigué) associée à une rétention des flux en amont de la ville de Narbonne avec 3 ouvrages écrêteurs d'une capacité de 1,38 million m<sup>3</sup>. D'un coût de 10 millions €, ce projet pragmatique, équilibré, respectueux des territoires et sans impacts environnementaux notoires n'a pas soulevé d'opposition des populations.

Le projet BRL-SMDA-SMMAR-Grand Narbonne affiche le parti pris d'une rétention maximale des flux en amont avec 3 ouvrages (1,8 à 2,3 millions m<sup>3</sup> selon BRL ou SMDA), sans modifier la capacité actuelle d'évacuation du goulot d'étranglement qu'est le pont de l'avenue Leclerc-N9 (90 m<sup>3</sup>/s). Le pharaonique barrage écrêteur à Montredon La Plaine (1 à 1,5 millions m<sup>3</sup>) explose les dépenses (30 millions €) par des travaux inconsidérés et dispendieux : digue de 242 m de long constituée de 150 000 m<sup>3</sup> matériaux extraits des sols du site obstruant la vallée (2,8 millions €), déversoir en béton armé (4,7 millions €) et reconstruction de la route d'accès aux Corbières sur 2 km (5,3 millions €).

La première tranche du projet BRL (barrages) de 26 millions € accapare autant de financements publics que tous les autres travaux de protection contre les inondations pendant 5 années pour l'ensemble du département (PAPI 3), durement éprouvé par ailleurs (2018, 1999). Les travaux de protection sur la section canalisée à Narbonne sont repoussés aux années 2030.

La confrontation des analyses coûts/bénéfices montre une surenchère avec l'évaluation de 8600 personnes exposées, 600 entreprises inondées et de 45 à 60 millions de dégâts, pour justifier des financements élevés profitables à beaucoup.

Aux dépenses publiques vertigineuses, s'ajoutent les prix forts que vont payer l'environnement (menace zones Natura 2000 et ZNIEFF et ressource en eau potable), le patrimoine (destruction de monuments historiques : aqueduc et montjoies des sources de Fontfroide), le paysage des Corbières défiguré, l'agrotourisme mis à mal. La population a massivement rejeté le barrage à Montredon (NON à 92,4% à la consultation citoyenne).

Plus troublant, l'audit du SMMAR par la Cour des Comptes a révélé deux potentiels conflits d'intérêts en lien avec la société BRL.

Le SMMAR et le SMDA apparaissant juges et partis, le choix du projet doit revenir à une expertise indépendante, impartiale, dans le cadre d'une commission participative incluant les associations.

## **1. Introduction**

Depuis près de vingt années, le SMDA et le SMMAR ont mené différents projets d'aménagement de protection contre les inondations du rec de Veyret qui aujourd'hui aboutissent à un extraordinaire imbroglio.

L'actuel projet SMDA-SMMAR a été élaboré avec la société BRL Ingénierie (filiale groupe BRL). Une première tranche du programme des travaux d'ouvrages de rétention amont s'étale sur le PAPI 3 (2023-2028) et la seconde sur le futur PAPI 4 (2029-2034) pour l'aménagement de la section canalisée à Narbonne qui est actuellement directement responsable de l'inondation du secteur urbain. Le coût de la première phase du projet inscrite au PAPI 3 est de 26 millions € et accapare la moitié du budget du plan quinquennal de l'ensemble des travaux de protection contre les inondations pour le département de l'Aude. Au final, le coût global du programme pourrait s'élever à près de 32 millions € selon des chiffrages récents. Le projet BRL comprend comme ouvrage majeur un barrage écrêteur à Montredon des Corbières (La Plaine). Ce pharaonique barrage dont la capacité ne représente que 10% des flux d'un évènement centennal pour l'ensemble des différents sous-bassins versants, provoque d'importants impacts environnementaux et patrimoniaux irréversibles pour le territoire de Montredon, de l'agglomération du Grand Narbonne et du canton.

Or, le SMDA et le SMMAR avec les autorités (préfet/DDTM) et le département avaient déjà acté un autre projet d'aménagement du rec de Veyret établi avec une autre société, la société BG, et inscrit au PAPI 2 en 2013. Les études d'aménagement du rec de Veyret avaient débuté avec BG dès 2002 en liaison avec la Ville de Narbonne (rapport retenue Aussières avril 2003), avant même la création du SMDA en 2005. Le rapport final du projet BG-SMDA-SMMAR a été présenté en avril 2007. La collaboration SMDA-SMMAR/BG s'est poursuivie jusqu'en 2015 avec des compléments et actualisation du dossier. Beaucoup moins coûteux et sans impacts majeurs, le projet BG comprenait un ouvrage écrêteur en aval d'Aussières (Les Gourgues) ainsi que d'autres dispositifs : barrage écrêteur Bagatelle, Cap de Pla, réaménagement de ponts et de la section canalisée du Veyret à Narbonne.

La présentation publique du nouveau projet BRL-SMDA-SMMAR en 2021 a été accompagnée d'une puissante campagne de communication occultant le précédent projet BG relégué à une description tronquée.

Grâce à de perspicaces investigations, les rapports détaillés du projet BG détenus par le SMDA ont pu être enfin consultés en 2024. A partir des éléments recueillis, la confrontation des deux projets BG et BRL, validés tous les deux par le SMMAR, le SMDA et les autorités) a pu enfin être faite et nous en présentons ci-après une synthèse. L'analyse comparative des projets, des impacts et des coûts fait émettre de profonds doutes et amène à la remise en question du projet actuel.

Le choix final d'un projet d'aménagement de cette ampleur doit intégrer les conséquences majeures et pérennes qu'il aura sur l'environnement, le patrimoine et l'avenir des territoires en privilégier les aménagements les plus pertinents, intelligents, respectueux pour la préservation et protection tant de l'environnement que des personnes et biens. Le SMDA et de le SMMAR, juges et parties dans ces projets et affaires, ne peuvent seuls en avoir la prérogative.

Après la présentation des projets respectifs, leur confrontation a été effectuée. Devant l'imbricatio dans les projets, les nombreuses questions soulevées et les doutes relevés sur le projet actuel, une expertise indépendante et participative sous forme d'une commission incluant toutes les parties concernées s'impose pour un choix d'aménagement dans la transparence et l'impartialité.

## **2. Le projet BG – SMDA – SMMAR**

### **2.1. Bases de dimensionnement**

Le projet d'aménagement du rec de Veyret a été étudié pour différents niveaux de protection allant jusqu'à une protection centennale basée sur les données retenues par les autorités (DDE/DDTM) mentionnées dans les PPRi Rec de Veyret (2002, 2008), soit une pluviométrie de 300 mm en 24 h. Selon la cartographie du bassin versant du rec de Veyret et sous-bassins, la superficie des bassins en amont de la zone urbanisée de Narbonne (pont Avenue Général Leclerc, N9) est d'environ de 33 à 40 km<sup>2</sup> selon les présentations, répartis au nord-ouest entre les sous-bassins des ruisseaux des Clottes et du Maire (16,9 km<sup>2</sup>) au sud le rec de Veyret amont (8,4 km<sup>2</sup>), au centre le rec de Veyret médian (7,8 km<sup>2</sup>) et à l'ouest le secteur Cap de Pla et ruisseau de Las Tinos (7,9 km<sup>2</sup>).

En tant que société d'ingénierie et de conseils spécialisée dans les grands travaux d'aménagements de protection contre les inondations en France et à l'international, fondée en 1982, BG a eu recours aux meilleures techniques d'études disponibles en topographie, hydrologie, et notamment aux différents outils de modélisation des flux d'eau que le rapport final explicite. Elle a bien sûr pris en compte les données, recommandations, réglementations (PPRi) des autorités (préfet et services) et du SMDA-SMMAR.

La détermination des flux d'eau aux exutoires des différents sous-bassins a permis de proposer plusieurs sites et aménagements écrêteurs et de rétention permettant de réguler (laminer) les flux afin de limiter le flux admissible à l'entrée de la zone urbanisée à Narbonne. De même, l'analyse des phénomènes hydrologiques de la section canalisée entre les ponts Avenue Leclerc et A9 et au-delà a mis en évidence « les points durs » limitant la capacité d'évacuation des eaux et a conduit à formuler des aménagements adéquats.

Sans développer tous ces aspects techniques, le constat unanime qui se dégage sur la situation actuelle est que la capacité d'évacuation du rec de Veyret en aval du pont Avenue Leclerc N9 est 50 m<sup>3</sup>/s et que la capacité d'écoulement à ce pont est de 90m<sup>3</sup>/s, d'où débordements à l'aval du pont dès des crues de moyennes ampleur. La capacité de ce pont est notoirement insuffisante en regard du flux de 195 m<sup>3</sup>/s déterminé pour un épisode centennal, ce qui en fait le principal goulot d'étranglement de l'évacuation du flux centennal.

### **2.2. Aménagements retenus dans le projet BG-SMDA-SMMAR**

Le projet BG s'articule autour de deux approches complémentaires de gestion des flux de l'amont à l'aval par des aménagements de :

- rétention (laminage) en amont de Narbonne des flux provenant des différents sous-bassins par des ouvrages écrêteurs,
- augmentation de la capacité d'évacuation dans Narbonne et vers l'aval.

L'équilibre entre les deux approches capacité de rétention/capacité d'évacuation permet de proposer les meilleurs aménagements fonctionnant en synergie.

### **2.2.1. Aménagements de rétention en amont de Narbonne**

Deux nouveaux barrages écrêteurs sont prévus : un de 600 000 m<sup>3</sup> sur le rec de Veyret en aval de l'A9 (Aussières Les Gourgues), un autre de 180 000 m<sup>3</sup> sur le ruisseau de Las Tinos (Bagatelle).

Le barrage écrêteur de Cap de Pla créé en 1980 verra sa capacité portée à 600 000 m<sup>3</sup> par des travaux dans la zone aval du site de l'ancienne carrière.

L'importante capacité de rétention naturelle d'eau de la dépression du Maire à Montredon évaluée à près de 2 millions de m<sup>3</sup>, déjà utilisée mais perfectible, contribue à gérer les flux importants provenant des sous-bassins du ruisseau des Clottes (secteur Pôle Santé) et du ruisseau Maire représentant 16,9 km<sup>2</sup> soit près de 43% du bassin versant. BG propose des aménagements mineurs et peu coûteux d'optimisation de cette important dispositif majeur de régulation.

Tous ces dispositifs de rétention en amont permettent de limiter (laminer) le flux centennal à 120 m<sup>3</sup>/s à l'entrée de Narbonne, débit compatible avec la capacité du pont SNCF.

Un reprofilage du rec de Veyret au niveau de la zone industrielle de Montredon est également prévu afin d'éviter un débordement en épisode centennal.

### **2.2.2. Aménagements d'augmentation de la capacité d'évacuation à Narbonne et aval**

Le pont de l'avenue Leclerc dont la capacité est de 90 m<sup>3</sup>/s est un obstacle à l'évacuation du débit laminé à 120 m<sup>3</sup>/s provenant des ouvrages de rétention amont. L'augmentation de la capacité du pont de l'avenue Leclerc N9 à 120 m<sup>3</sup>/s par un ponceau latéral au pont, en rive droite et sous l'avenue représente un aménagement clé. Cet aménagement, au demeurant peu complexe, permet de faire sauter le principal verrou à l'écoulement du flux régulé par les ouvrages de rétention en amont. Un léger recalibrage du pont y est associé.

La capacité du pont de la route de Lunes, elle aussi limitée à 90 m<sup>3</sup>/s, sera portée à 120 m<sup>3</sup>/s par la réalisation d'un ponceau latéral.

Le pont de la Cafforte constitue un obstacle à l'écoulement en forte crue (centennale) et provoque des débordements notamment en rive gauche urbaine. Sa suppression est envisagée, car d'autres solutions de desserte existent déjà à proximité et le trafic en ce secteur peu habité est restreint. Idem pour la passerelle de St Crescent, remplaçable par un passage à gué par exemple.

L'élargissement à 28 m de la section canalisée du rec de Veyret entre le pont de l'avenue Leclerc et celui de l'A9 permet d'assurer l'évacuation des crues sans débordement.

Un léger creusement du lit de la section canalisée est envisagé. La présence d'une lame d'eau contribuerait en effet à l'accroissement la vitesse de l'eau et favoriserait l'évacuation. Bien que non directement évoquée dans le projet, la présence d'une lame d'eau permanente dans la section canalisée serait un atout paysager indéniable pour un aménagement qualitatif urbain de Narbonne. Le musée Narbovia se situe à peine à quelques centaines de mètres du rec de Veyret et le centre-ville de Narbonne à environ 1 km.

Le projet BG intègre l'évacuation du flux en aval dans la dernière section du rec de Veyret entre le pont de l'A9 et vers l'exutoire. L'enlèvement du seuil actuel au niveau du pont A9 et la réalisation d'un déversoir en aval du pont A9 contribuerait à l'expansion de la crue centennale dans la très basse pleine entre l'étang du Cercle et l'étang de Bages.

## **2.3. Aspects économiques**

### **2.3.1. Coûts**

Les coûts des travaux d'aménagements du projet BG comprenant les 2 nouveaux ouvrages de rétentions et le recalibrage de Cap de Pla ainsi que les mesures d'augmentation de la capacité des ponts avec 2 ponceaux, l'élargissement de la section canalisées ont été évalués à 5,3 millions € HT dans le projet BG initial.

L'audit du projet BG par la société EGEOsolutions en 2013 a estimé que l'enveloppe des travaux prévus paraissait sous estimées et a avancé une enveloppe de 8 millions €.

La fiche 6-3 du projet BG-SMDA-SMMAR inscrit et validé au PAPI 2 a affiché un montant de l'opération de 10 millions €.

### **2.3.2. Analyse coût/bénéfice BG**

L'analyse coûts/bénéfices, qui fait partie des éléments demandés par les prescripteurs et notamment dans le cadre de projets PAPI, a été présentée dans le rapport BG : Etude de la vulnérabilité, mai 2013, 32 p. A partir de données cadastrales et d'hypothèses sur les nombres d'habitations, de personnes, d'entreprises et activités agricoles, les équipement publics, ..., l'estimation globale des dégâts potentiels en l'état actuel des aménagements du rec de Veyret, a indiqué des montants respectifs de 22,6 millions € pour une crue cinquantennale et 34 millions € en crue centennale. L'indice de rentabilité (dégâts évités/coûts aménagements) de 11, très élevé souligne l'excellente efficacité économique du programme d'aménagements BG avec un coût minimum des travaux.

### **2.3.3. Etude coûts-bénéfices par la société EGEOsolutions**

Le projet BG a fait l'objet d'un audit indépendant tel que prescrit dans la procédure d'instruction des dossiers PAPI (rapport Analyse Coûts-Bénéfices, projet de prévention des inondations du rec de Veyret à Narbonne, septembre 2013, 39 p.).

L'audit note que le coût des travaux d'aménagements de 5,3 millions € établi par le Comité Technique du projet paraît sous-évalué. Pour sa contre-analyse coûts-bénéfices, EGEOsolutions a réévalué le coût de travaux à 9 millions € (10 millions en coût total). Dans son audit, EGEOsolutions a réexaminé les données économiques des enjeux (dommages aux personnes et aux biens), en ayant recours aux critères d'évaluation reconnus (Travaux M. Tourterotot, Directive UE, réglementations PAPI/ministère). Les calculs ACB ont été effectués à partir de la cartographie des zones d'enjeux, le recensement des personnes, des biens (habitations), entreprises, ....

L'estimation des personnes exposées au risque d'une inondation centennale dans la situation actuelle fait état d'un nombre de 2 500 personnes. L'estimation du nombre d'entreprises exposées à une crue centennale dans l'aire étudiée est de 50.

L'estimation totale des dommages (habitat, public, entreprises, agriculture) est chiffrée à 31,1 millions € pour une crue d'occurrence centennale et de 21,6 millions € pour une crue cinquantiennale.

L'efficacité économique du projet d'aménagement BG a été évaluée par calcul de la Valeur Annuelle Nette (VAN). Ce critère est positif dès la 14ème année, ce qui est un résultat très favorable.

En conclusion de l'analyse coûts-bénéfices réalisée par EGEOsolutions, le projet d'aménagement BG présente une forte efficacité jusqu'à la crue centennale, puisqu'il permet de soustraire de l'emprise actuelle près de 90% des entreprises (50) actuellement concernées ainsi que la quasi-totalité des habitants (2500).

## **2.4. Impacts environnementaux**

Le rapport final du projet BG présenté en 2007 n'incluait pas l'étude environnementale qui n'était pas requise à ce stade d'avancement du projet. L'étude environnementale doit être produite lors de la demande d'autorisation préfectorale préalablement à l'enquête publique.

Malgré l'absence d'éléments sur les impacts environnementaux, on peut remarquer qu'aucune objection n'a été émise par qui que ce soit et notamment par les autorités en charge de l'environnement alors même que le projet a parcouru toutes les étapes d'instruction jusqu'à l'inscription au PAPI 2.

Le plus important aménagement du projet : le barrage écrêteur en aval d'Aussières (Les Gourgues) d'une capacité de près de 600 000 m<sup>3</sup>, a une emprise d'une dizaine ha en occupant une zone agricole en friche. La topographie des lieux présente un resserrement du cours du rec de Veyret permettant la réalisation d'une digue de moindre dimension et à un coût réduit.

Le barrage écrêteur de Bagatelle (180 000 m<sup>3</sup>) situé dans une zone rurale aride, relativement isolée, ne semble pas présenter d'impacts environnementaux majeurs.

Les autres aménagements (génie civil en zone urbaine) : création de ponceaux, élargissement du couloir endigué, ne paraissent pas accroître les atteintes à l'environnement des zones urbanisées qui les reçoivent.

## **2.5. Instruction du projet BG**

Les études de l'aménagement du rec de Veyret avec la société BG remontent au début des années 2000, avec un rapport sur la retenue d'eau à Aussières en avril 2002 en collaboration avec la Ville de Narbonne. Le SMDA qui n'a été créé qu'en 2005, à partir notamment de l'AIBPA (Association Interdépartementale des Basses Plaines de l'Aude) a intégré le sujet d'aménagement du rec de Veyret parmi les autres grands dossiers comme celui de la protection de la Basse Vallée de l'Aude suite aux inondations de 1999.

En 2007, le SMDA et BG ont présenté le rapport final du projet.

Le premier programme d'action de protection contre les inondations de l'Aude : PAPI 1, 2006-2013, ayant été bien évidemment orienté sur les priorités d'aménagement de protection dans la Basse Plaine de l'Aude et autres secteurs (Corbières/minervois) éprouvés en 1999, la présentation du projet d'aménagement du rec de Veyret a été reportée sur le PAPI 2(2015-2022).

Les documents préparatoires à l'examen du projet pour le PAPI 2 : analyse coûts-bénéfices de BG et d'EGEOsolutions ont été produits par le SMDA en 2013 en complément des dossiers techniques déjà établis.

Finalement, le projet d'aménagement BG-SMDA-SMMAR du rec de Veyret a été inscrit au PAPI 2 2015-2022 sous l'action 6-13 qui a repris les aménagements présentés en 2017. L'efficacité économique du projet BG et l'intérêt technique des aménagements de protection ont été validés par le préfet et ses services.

L'ensemble du PAPI 2 a été audité par la Commission nationale Mixte Inondation (CMI) le 12 février 2015, conformément à la procédure PAPI. La CMI a labellisé le PAPI 2 en demandant quelques compléments d'information à propos de quelques actions, entre autres sur le projet d'aménagement du rec de Veyret. Les enjeux des travaux d'aménagements ont été questionnés, car la fiche 6-13 de présentation du projet BG-SMDA-SMMAR, synthétique selon le format imposé à toutes les actions du PAPI 2, ne pouvait expliciter. Le projet BG a été labellisé dans le Plan de Submersions Rapides (PSR).

Le SMDA n'a pas ensuite communiqué sur les réponses fournies ou non à la CMI.

Ainsi, à la grande surprise et dans l'incompréhension générale, le projet BG-SMDA-SMMAR est resté en suspend après une quinzaine d'années d'études poussées, de rapports en rapports et de financements, malgré sa validation par toutes les autorités et instances : préfet, Département, ... Le projet BG-SMDA-SMMAR a disparu du PAPI 2, englouti dans les eaux troubles du rec de Veyret ...

### **3. Le projet BRL – SMDA – SMMAR**

... Jusqu'en juin 2018 où un projet d'aménagement du rec de Veyret refait surface au SMDA et SMMAR sous une autre identité, en collaboration avec la société BRL et sa filiale BRL Ingénierie (rapport BRL « Aménagement du Rec de Veyret – Maîtrise d'œuvre et procédures réglementaires. Tranche ferme : faisabilité, conception ». Juin 2018, 131 p.). Depuis, d'autres documents ont été produits (rapport BRL, « Aménagement du Rec de Veyret – Maîtrise d'œuvre et procédures réglementaires. Tranche ferme : analyses AMC – ACB », avril 2012, 68 p.) ainsi que des éléments présentés par le SMDA.

#### **3.1. Base de dimensionnement**

L'aire concernée par les bassins versants (33 km<sup>2</sup> en amont de la ville) ainsi que la référence à une crue centennale (300 mm/24 h) sont restées inchangées au niveau du PPRi. Le SMDA a affiché dans ce projet une pluviométrie de 310 mm/24 h alors que le PPRi 2008 toujours en vigueur retient 300 mm/24h.

BRL et le SMDA ont procédé à des études complémentaires de cartographie avec de nouveaux outils (LIDAR) et le recours à des simulations hydrologiques et hydrauliques au moyen de divers outils de modélisation. BRL s'est appuyée sur les données de bases hydrologiques et hydrauliques du PPRi et a retenu un débit centennal de 216 m<sup>3</sup>/s au droit du pont de l'avenue Leclerc.

#### **3.2. Aménagements retenus dans le projet BRL-SMDA-SMMAR**

Le projet BRL :

- Reprend les aménagements précédemment proposés par BG : barrages écrêteurs Bagatelle et Cap de Pla ainsi que l'élargissement de la section endiguée,
- Supprime les aménagements du projet BG : le barrage écrêteur en aval d'Aussières (Les Gourgues), ainsi que les ponceaux prévus aux ponts de l'avenue Leclerc et de la route de Lunes,
- Ajoute un nouvel aménagement phare propre à BRL : un super barrage écrêteur à Montredon des Corbières.

Le projet BRL-SMDA-SMMAR s'organise radicalement sur un parti pris d'une rétention maximale des flux issus de sous-bassins versants en amont de la ville, sans modification de la capacité d'écoulement au pont avenue Leclerc dans la partie urbanisée narbonnaise qui est le goulot d'étranglement de l'évacuation des crues et le nœud du problème.

##### **3.2.1. Aménagements de rétention en amont de Narbonne**

✓ *Le barrage écrêteur à Montredon des Corbières*

Le barrage écrêteur à Montredon La Plaine se situe dans la vallée du rec de Veyret, à moins de 2 km en aval du barrage écrêteur précédemment prévu d'Aussières-Les Gourges). Sa capacité de rétention est de 1 000 000 m<sup>3</sup> (1,5 million ayant été cité par ailleurs). Or, le bassin versant qu'il draine : rec de Veyret amont, 8,4 km<sup>2</sup> avec un petit supplément de sous-bassins n'augmente

que d'environ  $\frac{1}{4}$  de la superficie. Le surdimensionnement de la capacité de rétention du barrage à Montredon assure un excédent de rétention pour compenser le flux de l'important sous-bassin Les Clottes -Maïre (16,9km<sup>2</sup> soit 40% des flux amont) afin qu'il soit acceptable par la capacité restreinte inchangée du pont de l'avenue Leclerc (90 m<sup>3</sup>/s).

Les imposantes dimensions de la digue barrant de part en part la vallée du Veyret: 242 m de long, haute de 17,3 m et large de 70 m à sa base, nécessitent une énorme quantité de matériaux de plus de 150 000 m<sup>3</sup>. L'emprise de l'installation du barrage et équipements annexes s'étale sur environ une trentaine ha. Le barrage à Montredon La Plaine s'affirme comme un gigantesque ouvrage. Il impose la construction d'un déversoir en béton armé de 30 000 m<sup>3</sup>. En outre, l'actuelle route dans la vallée (D613) qui dessert les Corbières, rendue inondable par le barrage, doit être reconstruite en corniche dans les collines sur près de 2 km, nécessitant d'importants travaux avec franchissement de plusieurs combes, ainsi que la création de 2 giratoires.

L'implantation de l'imposante digue dans la vallée du Veyret à Montredon La Plaine nécessite des travaux particulièrement complexes en vue de sécuriser la solidité de la digue par un solide ancrage dans les sols. Or, le projet BRL émet dès le départ de fortes réserves quant à la compatibilité des sols :

« En raison de la puissante couverture des formations superficielles qui masque le substratum dans une zone géologique particulièrement complexe : interface entre la nappe des Corbières et son substratum autochtone, la reconnaissance géotechnique de ce site sera relativement complexe. Il faudra en effet déterminer précisément la structure géologique, la nature et les caractéristiques hydrogéotechniques des formations du substratum – sous les alluvions et les colluvions quaternaires – afin de préciser la position et la géométrie de l'ouvrage et son type et mode de fondation.

La reconnaissance de ce site devra comporter – en plus des classiques reconnaissances par sondages à la pelle hydraulique (avec du matériel puissant capable d'atteindre au moins 5-6 m), sondages destructifs, sondages pressiométriques et pénétrométriques – a minima 2 ou 3 sondages carottés en continu et en gros diamètre (116 mm) avec prélèvement d'échantillons intacts. » (rapport BRL, 2018, p. 58).

Ces fortes incertitudes compromettent le choix de l'emplacement et la pertinence de l'énorme capacité surdimensionnée du barrage écrêteur à Montredon La Plaine qui engage des travaux gigantesques sans certitude de leur faisabilité ni de complète sécurité de résistance de la digue face à des événements extrêmes, de plus en plus fréquents avec le réchauffement climatique.

#### ✓ *La retenue naturelle du Maïre*

Le projet BRL conserve la retenue naturelle du Maïre dans son état actuel, sans aménagement d'optimisation de sa gestion, contrairement au projet BG.

#### ✓ *Le barrage écrêteur de Bagatelle*

Cet ouvrage de rétention d'une capacité de 180 000 m<sup>3</sup> sur le ruisseau de Las Tinos à Bagatelle était prévu dans le projet BG.

Malgré la capacité relativement réduite de la retenue d'eau, la digue représente un ouvrage conséquent avec une longueur de 155 m, hauteur 12,5 m et largeur à la base d'une cinquantaine de mètres. Cela suggère un coût relativement élevé de travaux en regard de la capacité de rétention.

Dans le projet BRL, la capacité des 3 ouvrages de rétention amont est de 1 780 000 m<sup>3</sup>. La capacité du barrage écrêteur de Bagatelle de 180 000 m<sup>3</sup> ne contribue finalement qu'à hauteur de 10 %, ce qui relativise l'efficacité technico-économique de cet ouvrage.

✓ *Le barrage écrêteur de Cap de Pla*

Il continue à être utilisé dans le projet BRL, avec quelques travaux, sans que le gain en capacité de rétention ne soit clairement précisé ni que son efficacité d'écrêtement ne soit revue.

En effet, la contrainte du débit acceptable inchangé au pont de l'avenue Leclerc (90 m<sup>3</sup>/s) impose un débit réduit de vidange du barrage écrêteur par le pertuis ce qui provoque un remplissage très rapide du barrage. Toutes les études hydrauliques effectuées et notamment comme en fait état le PPRi Rec de Veyret confirment que sous cette configuration le barrage de Cap de Pla est plein en quelques heures, et qu'il devient transparent donc inutile quand le flux principal de la crue centennale arrive. En fait le barrage de Cap de Pla ne remplit pas son rôle d'écrêtement de fortes crues à cause de la restriction du débit de vidange qui lui est appliquée, imposée par la capacité d'évacuation limitée en aval.

### **3.2.2. Aménagements d'évacuation en aval**

✓ *Elargissement du couloir endigué à Narbonne (Avenue Leclerc/A9)*

Compte tenu de la capacité limitante du pont de l'avenue Leclerc à 90 m<sup>3</sup>/s, et de l'évacuation du flux dans le couloir endigué de 40 à 50 m<sup>3</sup>/s, l'élargissement du couloir endigué est envisagé à une largeur de 15 m, contre 8 m actuellement. Le confortement de la digue en rive gauche, défailante par endroits, est inscrit dans cet aménagement.

✓ *Evacuation en aval du pont A9*

Aucune intervention n'est prévue pour favoriser l'évacuation finale des crues en aval de l'A9.

Or, l'élévation du niveau d'eau à l'exutoire (étang de Bages) d'environ 1 m en périodes d'intempéries freine l'évacuation d'eau dans la section canalisée du flux avec risque de débordement.

## **3.3. Aspects économiques**

### **3.3.1. Coûts**

Le coût global des aménagements du projet BRL a été estimé à 30 millions € en 2022 par BRL, dont 24,4 millions de travaux et près de 5 millions € en forfaits généraux et 4,4 millions € en prestations complémentaires.

L'aménagement le plus coûteux est le barrage écrêteur à Montredon La Plaine avec un montant de travaux de 13,8 millions €, soit 57% des travaux. La décomposition des coûts montre les aspects aberrants de cet aménagement :

- ✓ La digue en remblais coûte 3,2 millions € et l'évacuateur de crue 4,3 millions €
- ✓ La construction de la D 613 en corniche dans les collines coûte 5,3 millions €, incluant la collecte des eaux pluviales
- ✓ Près de 4 millions € sont utilisés à des aménagements complémentaires du barrage et paysagers

Le coût des travaux d'aménagement du couloir endigué est chiffré à 4,5 millions €.

Le coût des travaux de construction du barrage écrêteur à Bagatelle est de 2,9 millions €, pour une capacité de rétention des flux amont de 10 %.

Le coût de l'aménagement du barrage écrêteur de Cap de Pla n'a pas été individualisé et doit être compris dans les prestations complémentaires.

Les estimations financières ne cessent d'évoluer et un coût global du projet de près de 32 millions € a été cité récemment.

Le coût du projet BRL est tellement élevé que les travaux ont été programmés sur le PAPI 3 (2023-2028) pour 26,4 millions € (ouvrages de rétention) et sur le PAPI 4 (2029-2034) pour les travaux d'aménagement du couloir endigué directement responsable de débordements.

### **3.3.2. Analyse coûts/bénéfices BRL**

- ✓ *Evaluation des coûts des dommages*

Bien que les données de base des flux des crues, notamment centennale, n'aient pas évolué, les simulations hydrologiques conduisent à une évaluation des dégâts évités revue en nette hausse. Ainsi le nombre de personnes exposées aux dégâts d'une crue centennale en l'état actuel serait de 6 432 personnes.

Concernant les entreprises, le nombre total d'établissements affectés en crue centennale du rec de Veyret à Narbonne s'élèverait à 636 dont 399 inondées jusqu'à 50 cm et 190 entre 0,5 et 1 m d'eau. Les simulations ont été également appliquées aux parcelles agricoles, aux bâtiments publics.

Au niveau du patrimoine narbonnais, aucun édifice classé n'est exposé.

A partir des données issues des simulations relatives aux différents enjeux vis à vis des personnes et des biens, l'estimation des coûts respectifs des dégâts totaux atteint le chiffre de 49,5 millions € dont 16 millions € pour les logements et 30 millions € pour les entreprises.

Pour un montant total des travaux estimé par BRL à 30 millions €, l'indicateur VAN (Valeur Annuelle Nette) devient positif (favorable) après 27 années. Le ratio dégâts évités / coûts des travaux est de 1,4 (1,4 million € de dégâts évités pour 1 million € dépensés en travaux), ce qui ne témoigne pas d'une très grande efficacité économique.

### **3.4. Impacts environnementaux**

Le projet de barrage écrêteur à Montredon La Plaine concentre à lui seul les pires impacts environnementaux vis-à-vis du territoire de Montredon tant par sa localisation que par sa démesure. Les impacts des autres aménagements du projet BRL qui reprennent ceux proposés dans le projet BG paraissent limités.

Le premier impact direct du barrage à Montredon Plaine tient aux travaux de construction du barrage. L'ancrage de la digue de 17,3 m de haut, 70 m d'épaisseur à sa base et sa longueur jusqu'à 242 m impose un profond creusement, probablement de plusieurs mètres, sur toute son assise dans les sols jusqu'au substratum solide. Cette opération va déstructurer les sols, mettre à nu le sous-sol karstique sur plusieurs milliers m<sup>2</sup>, protégé jusqu'à maintenant par des couches peu perméables et l'exposer aux pollutions. En effet, le sous-sol karstique est en communication avec l'aquifère de Montlaurés qui constitue la ressource en eau potable alimentant Montredon des Corbières, Moussan et plusieurs autres communes, ainsi que les quartiers nord de Narbonne-Saint Jean Saint Pierre. Les réserves exprimées par BRL dans son rapport sur la méconnaissance du sous-sol ne font qu'accroître les craintes.

L'autre impact direct de la construction du barrage est l'extraction sur place de près de 150 000 m<sup>3</sup> de matériaux nécessaires à l'édification de la digue. BRL a cartographié sur une dizaine ha du site des terrains sur lesquels auront lieu l'extraction des matériaux, notamment de matières à caractère argileux nécessaires à l'étanchéité de la digue. L'extraction des matériaux pourrait représenter une profonde excavation (un mètre et plus) sur la dizaine ha de la zone envisagée. En outre, la couche superficielle de terres et alluvions de la vallée du rec de Veyret sera enlevée, séparée puis remise. L'extraction de cette grande quantité de matériaux sur les sols alentours de la digue sur des ha va creuser le secteur, l'affaiblir, le fragiliser par l'érosion des sols, et mettre en péril la protection de la ressource en eau et détruire une part du terroir viticole et agricole de ce secteur des Corbières.

La construction de la digue du barrage à Montredon La Plaine va bouleverser irrémédiablement et à grande échelle le territoire et le terroir de Montredon.

La construction de la D 613 en collines et combes sur 2 km, autre impact direct de l'aménagement du barrage, va anéantir encore plus largement le territoire par la destruction d'ha de maquis des Corbières, surexposer le territoire aux risques de pollution des eaux et d'incendie et affecter la faune et ses déplacements par clôture de l'emprise du barrage dans ce secteur identifié et reconnu comme couloir migratoire par le SCoT de la Narbonnaise.

Sur le plan écologique, le site de Montredon La Plaine comprend une zone Natura 2000 et une ZNIEFF. La digue du barrage et ses aménagements d'évacuation des crues ainsi que les aménagements routiers avec la création de giratoire et accès à la nouvelle route se situent au pied de la grotte de la Ratapenade classée zone Natura 2000 pour la protection de cet habitat unique au plan régional de milliers de chauve-souris dont plusieurs espèces sont menacées et qui est surveillée grâce au financement du Ministère de l'Environnement. D'après l'ampleur des travaux de terrassement et de génie civil, le chantier durera deux années ce qui affectera durablement les sites écologiques.

La zone protégée ZNIEFF Les Collines de Marignan qui longe le rec de Veyret en rive droite sur toute l'emprise du barrage sera évidemment fortement impactée par les travaux.

Les dommages au patrimoine historique du territoire provoqués par le barrage s'avèrent incommensurables. Le barrage serait construit au beau milieu d'un ensemble de monuments historiques inscrits au patrimoine régional, constitué par un réseau antique de captage des 3 sources dites de Fontfroide comprenant des canalisations et des dizaines de montjoies, un aqueduc, dont les références historiques indiquent leur usage au Moyen Age, voire antérieurement, pour l'approvisionnement de la Ville de Narbonne en eau potable. Faut-il sacrifier ce patrimoine unique de l'histoire de l'eau dans la Narbonnaise, tant d'actualité, pour un aménagement de protection controversé contre les inondations alors qu'il existe des alternatives d'aménagements permettant d'éviter cette destruction patrimoniale ?

### **3.5. Instruction du projet BRL-SMDA-SMMAR**

Après 2016, le SMDA et le SMMAR se sont engagés dans un nouveau projet en collaboration avec BRL dont la nature des aménagements est présentée dans le rapport de juin 2018. D'autres rapports ont complété le dossier comme notamment celui consacré à l'analyse économique ACB par BRL en avril 2022.

Parallèlement, le SMDA et le SMMAR ont présenté publiquement le projet via la diffusion d'une plaquette, leurs sites internet ainsi qu'en organisant une réunion publique à Narbonne en juillet 2021.

Une première phase du programme d'aménagement du projet BRL est inscrite au PAPI 3 (2023-2029) et une deuxième suivra dans le PAPI 4 (2030-2035).

Le PAPI 3 a été labellisé par la CMI de décembre 2023. La commission aurait cependant fait part de questionnements sur le projet BRL, notamment quant aux impacts du barrage écrêteur à Montredon Plaine et aux solutions alternatives envisageables.

L'instruction du projet s'est poursuivie en 2024 avec le début des études environnementales des divers sites.

Depuis 2020, dès la connaissance du projet BRL, la population de Montredon a fait part de l'opposition à l'implantation du barrage écrêteur à Montredon La Plaine. Une réunion publique contradictoire a été organisée à Montredon le 23 septembre 2021 et la mairie a procédé à une consultation citoyenne le 17 octobre 2021. Le résultat de cette consultation a été défavorable au projet pour 92,4 % des votes, avec une participation soutenue. Une pétition (papier et en ligne) a recueilli plus d'un millier de signataires.

La collaboration entre le SMDA-SMMAR et BRL sur ce projet a suscité des interrogations sur la nature des relations, notamment à la lumière de l'audit du SMMAR réalisé par la Chambre Régionale des Comptes et publié en janvier 2023, ainsi que celui de BRL à la même période.

Pour information, le capital du groupe BRL (SEM) de 29,5 millions € est détenu pour 49,93 % par la Région Occitanie et 4,71 % par le Conseil Départemental de

l'Aude (dont le SMMAR émane). Le SMMAR détient 7 titres du capital de BRL, ce qui lui a permis de participer en tant que censeur au conseil d'administration de BRL.

La Chambre Régionale des Comptes a ainsi fait part d'une situation s'apparentant à un conflit d'intérêt lié à des offres de marché public émanant de BRL réceptionnées entre 2016 et 2019 d'un montant de 500 000 € pour lesquelles le président du SMMAR s'était trouvé en situation de pouvoir attribuer et signer des marchés en faveur d'une société appartenant à un groupe dont il était lui-même administrateur et censeur.

L'étude du projet d'aménagement du rec de Veyret présentée en 2018 par BRL sous financement du SMMAR comme le mentionne le rapport ferait-elle partie des marchés en question ?

La Chambre Régionale des Comptes a également souligné dans son audit un autre potentiel conflit d'intérêt en relation avec le recrutement en 2020 du président du SMMAR par BRL à un poste élevé de directeur de l'audit et du contrôle interne, selon une procédure troublante dans un contexte de relation familiale proche entre les deux présidents.

Ces informations permettent d'éclairer sous un autre angle l'enthousiasme du SMMAR et du SMDA à promouvoir ardemment le projet BRL.

#### **4. Confrontation des projets BG vs BRL**

##### **4.1. Confrontation sur le plan technique**

Le projet BG-SMDA-SMMAR validé et présenté au PAPI 2 a mûri tout au long d'une quinzaine d'années de réflexions (2002-2017), d'études et rapports successifs ainsi que de l'audit indépendant validant son efficacité en protection de la ville de Narbonne. Sa forte compétitivité économique avec un montant en dépenses de finances publique (10 millions €) est en cohérence avec les enjeux réels du rec de Veyret dans le contexte audois lourdement éprouvé par ailleurs. L'axe des aménagements de protection contre les inondations s'articule autour d'actions coordonnées, équilibrées entre une augmentation de la capacité d'évacuation des crues dans la section aval urbaine depuis le pont avenue Leclerc jusqu'après l'A9 et la rétention en amont de la ville des flux issus des 4 sous-bassins versants.

L'idée la plus novatrice est l'augmentation significative de la capacité d'évacuation dans Narbonne par création de ponceaux (ponts avenue Leclerc et route de Lunes) portant le débit à 120 m<sup>3</sup>/s en association avec l'élargissement important de la section canalisée à 28 m. Cela répond enfin au constat unanimement partagé depuis longtemps sur le goulot d'étranglement que constitue le pont de l'avenue Leclerc.

Grâce à l'augmentation du débit d'évacuation à partir de Narbonne et vers l'aval, les flux amont peuvent être contenus via 3 barrages écrêteurs (Aussières aval/Les Gourgues, Cap de Pla et Bagatelle) de dimensions raisonnables (de 600 000 m<sup>3</sup> à 180 000 m<sup>3</sup>) représentant une capacité globale de 1 380 000 m<sup>3</sup>.

L'optimisation de la gestion de la retenue naturelle du Maire (2 millions m<sup>3</sup>) conforte le dispositif de gestion amont des flux.

Sans aménagement phare, ni dispendieux ou agressif, mais avec un ensemble d'aménagements complémentaires, le projet BG offre un aménagement raisonné, efficace, agile, sans bouleversement majeurs des territoires.

Après tous les efforts et les dépenses engagées sur le projet BG, reconnu et accepté par tous les acteurs et les populations, son abandon inexplicable a laissé place à projet BRL-SMDA-SMMAR de tous les excès et fortement contesté.

Le parti pris du projet BRL-SMDA-SMMAR pour une rétention maximale des flux en amont de la ville se traduit par la création d'un super barrage à Montredon La Plaine qui fait exploser les dépenses publiques et provoque des impacts irréversibles environnementaux, patrimoniaux. Ainsi la suppression des deux petits ponceaux prévus dans le projet BG (4 m de largeur et 2,9 m de hauteur), de réalisation peu contraignante et à coût modéré, se traduit dans le projet BRL par la création d'un barrage hors norme : digue de 242 m de long et près de 300 000 m<sup>3</sup> de matériaux, un évacuateur de 30 000 m<sup>3</sup> de béton armé, la construction de la D613 sur plusieurs km en corniche, au coût exorbitant de 13 millions €. Cette gabegie se double de destruction de monuments historiques, de menaces aux zones protégées (Natura 2000 et ZNIEFF) et de nouveaux risques de pollution de la ressource en eau potable.

Malgré son coût très élevé, le projet BRL n'apporte pas de sécurisation pour des événements au-delà de la crue centennale. Les observations liées au réchauffement climatique tendent à souligner l'accentuation de phénomènes extrêmes (pluviométrie dépassant 300 mm/24 h et jusqu'à 500 mm/24 h). Dans de tels cas, les barrages écrêteurs sont déjà plein après une pluviométrie de 300 mm et deviennent transparents, ne pouvant plus retenir les flux, ce qui provoque une inondation en aval d'autant plus marquée que la capacité d'évacuation est limitée, comme actuellement sans aménagement. Malgré une importante sur-dépense publique, le projet BRL-SMDA-SMMAR ne protégerait donc que partiellement des inondations du rec de Veyret pour des événements extrêmes, annoncés de plus en plus fréquents. Faut-il dépenser autant et être en même temps exposés à des risques majeurs ?

#### **4.2. Confrontation économique**

Outre les doutes sur la justification technique du projet BRL, l'examen des analyses coûts-bénéfices le remet aussi en question.

Le projet BG, révisé à un coût estimé à 10 millions € tel que présenté au PAPI 2, a fait l'objet d'une analyse coûts-bénéfices indépendante qui a confirmé une excellente efficacité économique avec un indice de rentabilité ratio dégâts évités/coût aménagements proche de 3 et un indice VAN positif à partir de 14 ans.

Le projet BRL estimé à 30 millions € (voire plus selon chiffrages) a un moins bon indice de rentabilité de 1,4 seulement, avec une VAN à 27 ans, ce qui atteste sa moindre efficacité économique.

La confrontation des analyses coûts-bénéfices soulève beaucoup de questions. Malgré les mêmes données de base de crue centennale et un même bassin

versant, les évaluations des enjeux (dégâts aux personnes et aux biens) varient fortement entre les deux projets. Ainsi, alors que le projet BG et l'audit EGEolutions indiquent 2 500 personnes et une cinquantaine d'entreprises exposées, le projet BRL affiche quant à lui 6432 personnes et 636 entreprises exposés. Un chiffre à plus de 600 entreprises exposées peut surprendre, car la zone inondable concernée ne semble pas avoir une telle densité d'activités commerciale et économique. Dans sa communication sur le projet BRL (plaquettes, site, ...), le SMDA fait référence à 8 500 personnes exposées, chiffre plus élevé que l'évaluation prise en compte dans l'analyse ACB. De même, le SMDA a intégré les établissements du secteur d'activités de Montplaisir en y associant ceux de la zone de La Coupe qui n'est pas concernée par le rec de Veyret mais par un autre ruisseau Saint Hippolyte.

### **4.3. Confrontation des enjeux**

Le sentiment de surenchère dans l'évaluation des dégâts se trouve exacerbé par la mise en avant des chiffres des enjeux de l'étude BRL, tout en occultant l'accroissement des dépenses et des dommages environnementaux du projet. La considération du critère coûts travaux / dégâts évités pour l'agrément d'un projet doit être maniée avec précaution car elle pourrait conduire à une dérive par surévaluation des dégâts et justification de coûts inconsidérés de travaux.

La confrontation des analyses coûts – bénéfiques montre ici plus de doutes que de certitudes.

L'utilisation excessive des enjeux a été observée jusque dans des propos de hauts responsables des parties prenantes du projet lors de réunion publique et de déclaration aux médias, en citant un chiffre de 8 500 vies exposées.

Ce virage vers le catastrophisme vise à estomper les faiblesses du projet, les coûts exorbitants, les dommages environnementaux, jusqu'à escamoter le débat citoyen porté par les populations et territoires impactés par les réalisations des aménagements controversés.

### **4.4. Confrontation environnementale**

Le projet de barrage écrêteur BRL-SMDA-SMMAR à Montredon La Plaine concentre à lui seul toutes les critiques sur ses atteintes environnementales du territoire. On notera que sur le plan environnemental, les autres aménagements du projet BRL qui reprennent d'ailleurs ceux du projet BG n'ont pas soulevé de forte opposition.

Les dommages environnementaux réels et irréversibles causés par l'implantation et les gigantesques travaux du barrage sont au moins aussi inacceptables que les dommages aux biens causés par une submersion de secteurs par quelques centimètres d'eau. La protection louable des biens contre les inondations ne peut se faire au détriment d'une destruction environnementale par ailleurs évitable avec les alternatives d'aménagement déjà validées. On peut craindre, à l'image des analyses économiques controversées, des études environnementales tronquées qui viseraient à affirmer l'absence des dommages irréversibles.

Les enjeux environnementaux comprennent non seulement les importants volets écologiques et de protection des ressources mais aussi la protection du patrimoine historique unique ainsi que le développement et l'avenir du territoire.

La vision technocratique et économique des concepteurs des porteurs du projet d'aménagement, étroite et détachée du territoire, n'offre pas de garanties suffisantes pour la protection des vrais enjeux environnementaux locaux.

## **5. Expertise participative**

Les questions que soulèvent le projet de grande ampleur BRL-SMDA-SMMAR méritent des réponses. Le SMDA et le SMMAR étant juges et partis dans ce projet d'aménagement ne peuvent prétendre d'y répondre seuls. Une expertise indépendante doit apporter dans la plus grande transparence les réponses sur l'efficacité technique et économique du projet ainsi que sur les impacts vis-à-vis des territoires. Compte tenu de l'attente exprimée par la forte mobilisation de la population ainsi que de la connaissance approfondie acquise sur le programme d'aménagement et tous ses enjeux, la commission d'expertise doit inclure, dans un cadre participatif, les représentants de la population, associations et élus du territoire.

Si le projet BG-SMDA-SMMAR n'avait pas soulevé la moindre contestation de la population qui y voyait un programme nécessaire à la protection des personnes et des biens, celui de BRL-SMDA-SMMAR a suscité une vive contestation face aux atteintes au territoire par l'ouvrage écrêteur à Montredon La Plaine, démesuré, inconsideré et sans respect de l'environnement, du patrimoine ni du développement et avenir du territoire montredonnais.

La confrontation des projets montre que des alternatives crédibles et déjà validées ou d'autres sont possibles et qu'il convient de les reconsidérer.

Une expertise indépendante et participative s'avère la seule façon transparente et impartiale de démêler l'imbroglio des projets SMDA-SMMAR pour un choix d'aménagement du rec de Veyret satisfaisant toutes les parties.